FACTURE - CONVENTION DE FORMATION

N° : AFC000298
Date d'émission : 13/10/2026
N° TVA : NC
N° client : CL00151

SAS ACCESS FORMATION

10 rue Henrie Antoine Maurras
13016 - MARSEILLE
FRANCE

Siret : 50210713900037

SAS LIP MARSEILLE GROS OEUVRE - SECOND OEUVRE

114 BOULEVARD JEAN LABRO
LE GRAND PANORAMA - BAT B - COULOIR B
13016 MARSEILLE
FRANCE
N° Siret : 98132333000812
N° Siren : 981323330

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
ART00006 -AIPR Formation et Test Aipr Dates : 16/03/2026 Lieu : Marseille Participants : Samir IGUERNLAALA Bon de commande n° 2026-03-0178-2	1,00	jour	160,00 €	160,00 €	20,00% Normale

Type de vente : Prestation de services

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	160,00 €	20,00%	32,00 €

Total HT	160,00 €
TVA	32,00 €
Total TTC	***192,00 €***
Net à payer	***192,00 €***

Règlement	Virement
Echéance(s)	192,00 € au 12/11/2026

Coordonnées bancaires

Nom	BNP
IBAN	FR76 3000 4023 9400 0100 8672 867
BIC	BNPAFRPPXXX

Le montant total s'élève à cent quatre-vingt-douze euros

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel, l'exigibilité de pénalités de retard à compter du jour suivant la date d'échéance. Ces pénalités sont déterminées sur la base du taux convenu selon le contrat, les conditions générales ou le devis accepté, sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. A défaut de toute référence contractuelle, le taux applicable est celui prévu par l'article L.441-10 du Code de commerce, correspondant au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de dix points.
En outre, une indemnité forfaitaire de 40 € par facture est due de plein droit en cas de retard de paiement, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce.